



## Préavis de grève

La FSU Mayotte dépose un préavis de grève qui couvre l'ensemble des personnels de l'Education Nationale à partir du mercredi 23 août 2023.

La FSU Mayotte constate que les difficultés de remplacement de professeurs vont continuer à s'amplifier à la rentrée. Le nouveau « pacte » pour les remplacements de courte durée ne répond qu'à un objectif de communication sans valeur pédagogique. Pour le second degré, les pertes disciplinaires ne seront pas compensées puisque n'importe quel professeur de n'importe quelle discipline pourra remplacer au pied levé. Par ailleurs des centaines de néo-contractuels non formés seront de nouveau recrutés.

Les bâtiments scolaires et universitaires sont insuffisants pour scolariser l'ensemble des jeunes de 3 à 18 ans et les jeunes adultes en formation universitaire. La conséquence porte sur les effectifs dont la lourdeur ne permet pas de travailler dans des conditions donnant à tous les élèves des chances de réussir alors que Mayotte devrait être entièrement classé en réseau éducation prioritaire renforcé, y l'université. Les dispositifs d'aides aux élèves les plus en difficultés parce que déscolarisés ou allophones reçoivent des moyens indigents.

Dans ce contexte fortement dégradé et pour lequel la FSU Mayotte tire la sonnette d'alarme depuis trop longtemps, notre administration ne trouve rien de mieux que de faire peser la responsabilité des défaillances de l'état sur nos collègues. C'est ainsi que le recteur, dans sa lettre sur le mois de l'écrit, nous invite à changer de paradigme : pour le premier degré, il faudrait prendre 15 minutes à la fin de chaque demi-journée pour faire produire du français par les élèves. Quant au second degré, il faudrait prendre aussi une quinzaine de minutes dans le même but à la fin de chaque séance d'enseignement au mépris des horaires disciplinaires.

Cela suffit, culpabiliser la profession et lui imposer une charge supplémentaire de travail est inacceptable !

La FSU Mayotte revendique la mise en place d'une véritable politique de l'éducation inclusive pour tous. Notre administration doit enfin admettre qu'il y a un problème d'attractivité et de stabilisation donc mettre en place les mesures que la FSU Mayotte préconise et pour lesquelles le recteur précédent avait donné son accord de principe dans sa feuille de route. Celle-ci visait à *reconnaître les difficultés de l'exercice des fonctions à Mayotte pour toutes et tous et admettait qu'il fallait améliorer l'attractivité pour attirer davantage de titulaires et les conserver sur le territoire en tenant compte du bien-être des personnels*. Les mesures que la FSU Mayotte revendique :

- Respecter les engagements pris (Cf protocole du 15 février en pièce jointe) ;
- Mettre en place un plan pluriannuel de constructions scolaires (premier et second degré) ;
- Classer tous les établissements du premier, second degré et université en REP+ ;
- Aligner l'indexation sur d'autres territoires ultra-marins, à minima à la hauteur de celle de la Réunion ;
- Ouvrir l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté) pour l'exercice au sein des établissements scolaires de Mayotte ;
- Pérenniser une indemnité de stabilisation afin de limiter les départs après la quatrième fraction d'ISG et à fortiori après la prime des 1000 points ;
- Mettre en place un plan de titularisation des contractuels ;
- Ouvrir la cotisation à l'IRCANTEC pour les non-titulaires comme partout ailleurs.

De plus, comme au plan national, la FSU Mayotte revendique le retour des sommes prévues pour le pacte vers le socle afin que chacun.e puisse bénéficier d'augmentations salariales immédiates.